

Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 13 Jan 99
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: VS / Dossier pédagogique 2513

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1

Unité de formation : ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE - CONVENTION
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFÉRIEUR DE
 TRANSITION
Code Référence : 252201U11X1
Domaine : 205 Industrie-SE:electricité,ferronnerie,électronique...

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier
pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o. Le Directeur général adjoint,


Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Steels (02/210.58.42) ou Mr Dejardin (02/210.58.42)

5134

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente demande émane du réseau:

- (1) Communauté française
- Provincial et communal
- (1) Libre confessionnel
- (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau: J. LEFERE, Administrateur-délégué - CPEONS

Date et signature: 05.10.98

2. Intitulé de l'unité de formation:

ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE (CONVENTION)

CODE DE L'U.F. (3):	252201011x1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4)	205
---------------------	-------------	----------------------------------	-----

3. Finalités de l'unité de formation:

Reprises en annexe n° 1 de ..1.. page(s)

4. Capacités préalables requises:

Reprises en annexe n° 2 de ..1.. page(s)

5. Classement de l'unité de formation:

- (1) Enseignement secondaire de:
 - (1) transition
 - (1) inférieur
 - (1) qualification
 - (1) supérieur

(1) Enseignement supérieur de type court

(1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de la section de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	<input type="radio"/>	Technique	<input type="radio"/>
Economique	<input type="radio"/>	Economique	<input type="radio"/>
Paramédical	<input type="radio"/>	Paramédical	<input type="radio"/>
Social	<input type="radio"/>	Social	<input type="radio"/>
Pédagogique	<input type="radio"/>	Pédagogique	<input type="radio"/>
Agricole	<input type="radio"/>	Agricole	<input type="radio"/>

Date de l'accord du Conseil Supérieur:

Signature du Président du Conseil supérieur:

6. Caractère occupationnel: (1) oui (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement: Repris en annexe n° 3 de ..1.. page(s)

8. Programme du(des) cours: Repris en annexe n° 4 de ..1.. page(s)

9. Capacités terminales: Reprises en annexe n° 5 de ..1.. page(s)

10. Chargé(s) de cours: Repris en annexe n° 6 de ..1.. page(s)

- (1) Cocher la mention utile
- (2) A compléter
- (3) Réservé à l'Administration
- (4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE (CONVENTION)

FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

FINALITES GENERALES

Conformément à l'article 7 § 1er et 2ème du décret, l'unité de formation devra:

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

FINALITES PARTICULIERES

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant d'acquérir et de mettre en œuvre les capacités, attitudes et aptitudes indispensables à la prise en charge de l'entretien du matériel de tonte, de débroussaillage, de taille, d'élagage, de tronçonnage en ce compris leur éléments moteur. En outre, la formation contribuera à développer son sens de l'organisation, de l'autonomie et du respect des normes de sécurité et d'hygiène.

ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE (CONVENTION)**CAPACITES PREALABLES REQUISES****1.1. EN FRANCAIS**

L'élève doit être capable de :

- **Lire et comprendre** un message simple lié à la vie quotidienne, plus précisément :

⇒ lire couramment, avec une prononciation correcte et en respectant les pauses de sens correspondant à la ponctuation ;

⇒ répondre à des questions de compréhension pour, par exemple, retrouver des informations explicites.

- **S'exprimer oralement et par écrit :**

Produire des énoncés variés (informatifs, narratifs) au message simple mais clair.

⇒ A l'oral, le débit sera fluide, la prononciation correcte.

⇒ L'écrit respectera les règles fondamentales d'orthographe, la ponctuation (.:?), les majuscules, l'écriture sera lisible.

1.2 EN MATHEMATIQUE

L'élève doit être capable de :

- maîtriser le système de numération en base 10 ;
- opérer sur les nombres naturels entiers et décimaux (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- calculer les produits de deux nombres naturels inférieurs à 10 ;
- reconnaître et différencier les solides et les figures planes simples ;
- reconnaître et différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité ;
- déterminer la distance entre deux points, entre deux droites ;
- à partir de dimensions imposées tracer, aux instruments, des figures géométriques.

TITRE(S) POUVANT EN TENIR LIEU

Le Certificat d'Etudes de Base.

ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE (CONVENTION)
RECOMMANDATIONS POUR LE DEDOUBLEMENT OU
LE REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE (CONVENTION)**PROGRAMME DE L'UNITE DE FORMATION**

L'étudiant sera capable, face à des situations concrètes, de manière autonome, dans le respect des consignes et des règles de sécurité et d'hygiène, de :

- appliquer les règles essentielles d'hygiène et de sécurité lors de l'entretien du matériel ;
- décrire sommairement le principe de fonctionnement d'un moteur thermique et de ses principaux organes;
- identifier et caractériser les principaux organes de celui-ci ;
- identifier et caractériser l'outillage de base indispensable pour assurer le démontage et le remontage de certains organes ou parties de machines et d'une manière plus générale l'entretien du matériel ;
- entretenir l'outillage courant ;
- détecter une panne simple et y remédier ;
- assurer l'entretien courant de différents types de matériel, notamment : débroussailleuse, tronçonneuse, tondeuse, tracteur de tonte, scarificateur, matériel de taille et d'élagage et plus particulièrement :
 - réaliser les réglages de base d'un moteur : ralenti, carburation, allumage, ... ;
 - réaliser la pose et la dépose :
 - d'éléments d'un moteur : culasse, carburateur, carter, lanceur, démarreur, ... ;
 - d'éléments de machine : roue, pneu, chaîne et guide-chaîne, lames, couteaux, batterie, ... ;
 - assurer l'affûtage d'une chaîne de tronçonneuse, de lames et couteaux de tondeuse, ... ;

ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE (CONVENTION)

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, à partir d'une situation concrète, de manière autonome, dans le respect des consignes, des règles de sécurité et d'hygiène, l'étudiant sera capable de:

- assurer l'entretien courant d'une machine notamment une tondeuse, un tracteur de tonte, une débroussailleuse, un taille-haies,
- identifier l'origine d'une panne simulée et y remédier ;
- choisir l'outillage adéquat.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera notamment tenu compte des critères suivants :

- respect des règles de sécurité et d'hygiène et des consignes ;
- rapidité d'exécution ;
- soin et finition du travail ;
- capacité à s'intégrer dans une équipe ;
- esprit d'initiative.

09/10/1998

ANNEXE 6

ENTRETIEN DU PETIT MATERIEL A MOTEUR THERMIQUE (CONVENTION)

PROFIL DU(DES) CHARGE(S) DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant